



## CHARTRE DE L'ECOLE DE GOLF

Saison 2018/2019

La chartre de l'Ecole de Golf et de Blue Green se base sur des règles simples et admissibles par tous.

Les engagements des élèves dépendant de l'Ecole de Golf :

- L'assiduité : c'est la condition essentielle pour un bon entraînement. La présence au cours est obligatoire ainsi qu'aux épreuves d'évaluation et de compétition proposées durant l'année au sein du club. Toute absence doit être signalée à l'avance par téléphone à l'Association Sportive ou par mail.
- Le respect des horaires : ponctualité
- La tenue : un polo, un pantalon en toile (ou une jupe pour les filles) et une casquette. Le bermuda bien taillé au niveau des genoux est autorisé. A proscrire : le jean, le jogging. La tenue doit être adaptée aux conditions météorologiques.
- Le respect : Les membres de l'école sont tenus à la correction de ton, de propos et au respect d'autrui. Le respect étant une base fondamentale au golf tout manquement entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'Ecole de Golf
- Utilisation des infrastructures : les jeunes peuvent venir s'entraîner en- dehors des heures de cours ; les jeunes qui ne sont pas golfiguement autonomes doivent être accompagnés d'un adulte.
- L'étiquette : L'étiquette doit être respectée : aucun fait de triche durant une compétition, de mauvais comportement et de non-respect des autres personnes ne sera toléré sous peine d'exclusion de l'école de golf.

Les parents s'engagent à accompagner et récupérer leur enfant devant le Club-House.

Signature  
du jeune golfeur/golfeuse

Signature  
du représentant(e) légal(e)



Autorisation parentale  
Saison 2018/2019

Je soussigné(e) .....

responsable légal(e) de l'enfant .....

- autorise mon enfant à participer aux animations proposées par le club
  
- autorise le club à transporter mon enfant lors des déplacements par les moyens suivants : voitures particulières des représentants de l'AS du golf ou des parents accompagnateurs
  
- autorise les responsables du club à prendre les mesures nécessaires concernant la santé de mon enfant (transfert à l'hôpital ...)
  
- autorise le club à publier des photos et vidéos de mon enfant sur des supports officiels (site internet, réseaux sociaux, plaquette ...) à titre gracieux et pour une durée de 10 ans. Les photos seront prises uniquement dans un cadre sportif.

Signature  
du jeune golfeur/golfeuse

Signature  
du représentant(e) légal(e)